

MAGAZINE L'ÉCHO DU SUD TERRITOIRE

NUMÉRO 5 / JUILLET 2020
WWW.CC-SUD-TERRITOIRE.FR



DOSSIER

Une nouvelle assemblée intercommunale au service du Sud Territoire

ACTUALITÉS

Retrouvez toute
l'actu du Sud

CENTRE AQUATIQUE

Réouverture sous pavillon
intercommunal

ÉCOLE DE MUSIQUE

Les inscriptions sont
ouvertes

INITIATIVES

Le Sud Territoire,
solidaire et engagé



03 **ÉDITO**

04 **ACTUALITÉS**

05 **DOSSIER : Une nouvelle assemblée intercommunale au service du Sud Territoire**

09 **LE CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL**

10 **INITIATIVES : Le Sud Territoire, solidaire et engagé**



« Les informations disponibles dans le présent numéro sont celles connues et valables au moment de leur rédaction. Compte tenu d'un contexte sanitaire évolutif, des changements, indépendants de notre volonté, peuvent entraîner des modifications. Nous vous remercions pour votre compréhension »

NUMÉROS UTILES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE

Services Développement économique, Tourisme, Développement territorial et Pôle Ressources
Siège administratif
8, Place Raymond Forni - BP 106
90101 DELLE CEDEX
03.84.56.26.07

Du lundi au jeudi
8h30 - 12h00 | 14h00 - 17h00
Le vendredi
8h30 - 12h00 | 14h00 - 16h30

SERVICES TECHNIQUES

6, rue Juvénal Viellard
Site des Forges - BP 107
90600 GRANDVILLARS
03.84.23.50.81

Eau, Assainissement et Ordures Ménagères

Du lundi au jeudi
8h30 - 12h00 | 13h30 - 17h30
Le vendredi
8h30 - 12h00 | 13h30 - 16h30

Urbanisme

Du lundi au mercredi
8h30 - 12h00 | 13h30 - 17h00
Le vendredi
8h30 - 12h00 | 13h30 - 16h30
Fermé le jeudi

Aires d'accueil des gens du voyage

Du lundi au jeudi
9h00 - 12h00 | 13h30 - 17h00
Le vendredi
9h00 - 12h00 | 13h30 - 16h00

DÉCHETTERIE DE FÊCHE-L'ÉGLISE

Rue des Greppes
90100 FÊCHE-L'ÉGLISE
03.84.36.32.86
Du lundi au samedi
9h00 - 11h45 | 13h30 - 17h15
Le samedi : 9h00 - 16h45

DÉCHETTERIE DE FLORIMONT

Lieu dit « sous les Fourches »
90100 FLORIMONT
Du mercredi au vendredi
9h00 - 11h45 | 13h30 - 17h15
Le samedi : 9h00 - 16h45

ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Accueil / Secrétariat Beaucourt
Foyer Georges Brassens
Place Salengro
90500 BEAUCOURT
06.70.92.03.03
Le lundi, mardi et jeudi
13h30 - 17h30
Le mercredi
9h30 - 12h00 | 13h30 - 17h30
Accueil / Secrétariat Grandvillars
6, rue Juvénal Viellard
Site des Forges - BP 107
90600 GRANDVILLARS
03.84.23.50.81
Le lundi
10h00 - 12h00
Le mardi et vendredi
10h00-12h00 | 13h00-15h00
Le mercredi
10h00 - 12h00 | 13h00 - 17h00
Le jeudi
13h00 - 17h00

CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL

Faubourg de Belfort
90100 DELLE
03.84.36.64.01
Horaires été 2020
Le lundi
14h00 - 18h30
Du mardi au dimanche
10h00 - 13h30 | 14h30 - 18h30

POLICE MUNICIPALE

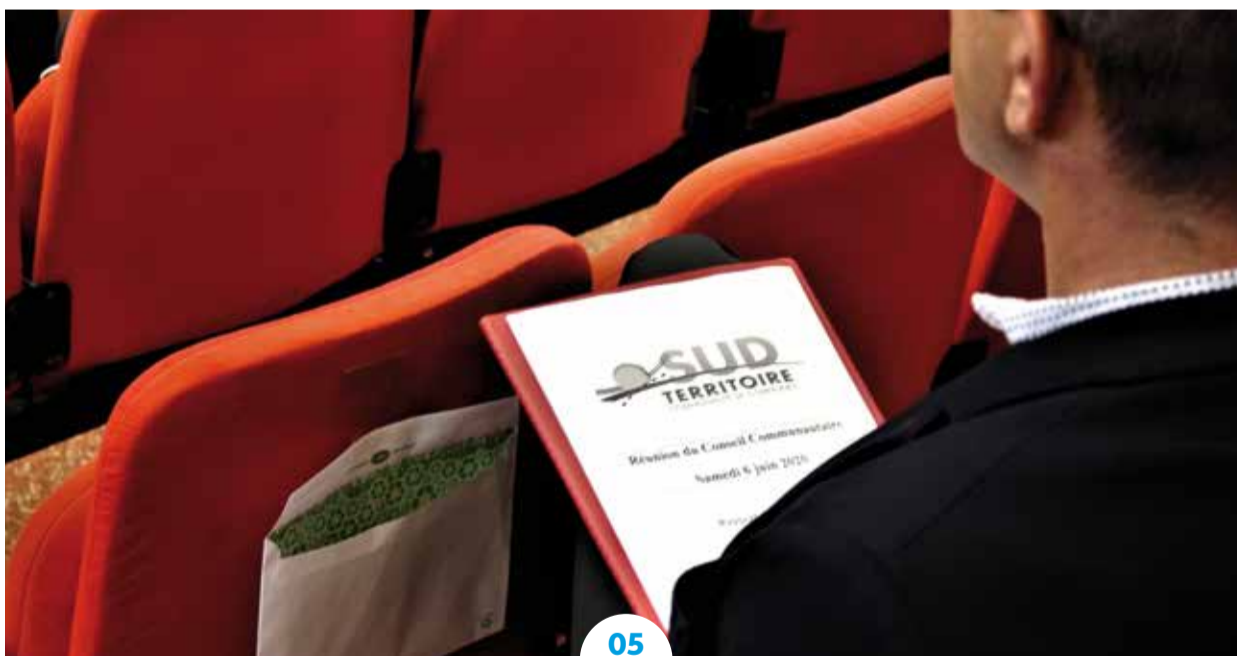
10, rue de la Maison Blanche
90500 BEAUCOURT
03.84.46.86.94

Permanence de la Police

Du lundi au vendredi
(sauf le mercredi)
9h00 - 10h00 | 16h00 - 17h00
Le mercredi
14h00 - 15h00



04



05



09



10

VERSION NUMÉRIQUE

L'Écho du Sud en ligne :
www.cc-sud-territoire.fr



Chères habitantes, chers habitants du Sud Territoire, j'ai le plaisir et l'honneur d'avoir été reconduit à la tête de la Communauté de communes du Sud Territoire pour six nouvelles années. Je tiens ici à remercier chaleureusement les collègues qui m'ont élu et qui me renouvellent, par ce geste, leur soutien et leur confiance. Je compte poursuivre ma mission au service du territoire et de ses habitant(e)s comme je l'ai toujours fait : avec passion, dévouement et réalisme, en m'appuyant sur la compétence, l'investissement et la capacité d'adaptation des élus mais aussi de l'équipe de la Communauté de communes chapeauté par Maryse CAPTON, Directrice générale. Dans le dossier central du présent magazine, vous trouverez toutes les informations relatives aux missions accomplies par l'intercommunalité et à la nouvelle assemblée intercommunale. Une assemblée composée de femmes et d'hommes engagé(e)s qui œuvrent, ensemble, à l'avenir du Sud Territoire.

Je souhaiterais placer ce nouveau mandat sous le signe de la solidarité et de la souveraineté.

La solidarité, en premier lieu, ne peut pas être qu'un objectif périphérique et elle ne s'oppose en aucun cas à la croissance. Elle doit constituer l'un des piliers de la stratégie territoriale. Nous en avons eu un exemple frappant avec l'épidémie de COVID-19 : seules les solidarités, notamment territoriales – avec un rôle essentiel joué au plus près des habitant(e)s par les communes – ont permis d'amortir un tant soit peu les effets d'une crise sans précédent. De nombreuses leçons peuvent être tirées de cette période, dont les répercussions risquent de se faire sentir encore longtemps et la première d'entre elles me semble être la nécessité de veiller, à l'échelle de notre bassin de vie, les uns sur les autres. Je l'ai déjà dit et je le répète, ce que nous ne ferons pas, personne ne le fera à notre place. Avec l'irruption de ce virus, de nombreux manques se sont faits jour et seules les solidarités ont permis de pallier, en partie, les difficultés. Ainsi, de nombreuses initiatives locales ont émergé et continuent à se développer qui montrent, s'il en était besoin, que dans le Sud, on a à la fois la tête, le cœur et le sens des responsabilités.

Dans ce cadre, j'aimerais adresser de sincères remerciements aux agents intercommunaux qui, pendant le confinement, ont poursuivi leurs missions au service de la population, en particulier les agents du service des ordures ménagères, de la Police municipale intercommunale, de l'eau et de l'assainissement, de l'école de musique et tous les agents qui, d'une manière ou d'une autre, ont permis la continuité du service public.

**« On ne subit pas l'avenir, on le fait »,
Georges BERNANOS**

Face à une situation inédite et des conditions de travail complètement bouleversées, l'équipe de la CCST a su s'adapter et s'organiser et elle continue à travailler avec souplesse et créativité, tant le contexte reste mouvant.

N'oublions pas non plus que la solidarité est le fondement même du projet communautaire. Les intercommunalités permettent ainsi non seulement la mutualisation de nombreuses fonctions et / ou compétences, le maintien et le développement de services à la population, mais elles veillent également aux équilibres territoriaux, accompagnent les communes, tout en défendant les spécificités et les besoins du local.

Cette crise a aussi permis de réhabiliter une notion qui me tient à cœur et qui, il y a encore peu de temps, restait assez mal perçue : il s'agit de la souveraineté. Être souverain, n'en déplaise à M. Laurent JOFFRIN, n'est en effet pas un gros mot. Elle ne signifie pas être nationaliste, ni qu'il faut fermer nos frontières aux autres. Ce serait un non sens, car chacun sait que nous échangeons avec les pays du monde entier. Il convient cependant, a minima sur un certain nombre de secteurs stratégiques, de protéger nos intérêts et notre population notamment en matière de santé, de savoir faire industriel, ou de défense nationale. Est-il normal que la France, 5^{ème} puissance militaire et 6^{ème} puissance économique au Monde, ait été incapable de fournir masques, tests et appareils respiratoires dans l'épreuve que nous venons de vivre, y compris à ceux qui étaient en première ligne à savoir le personnel médical et les soignants ? Est-il judicieux que 80 % des médicaments soient fabriqués en Chine ou en Inde ?

Cette pandémie nous a fait prendre conscience de notre fragilité et de notre dépendance.

J'entends maintenant le Président de la République faire référence au Conseil National de la Résistance et à sa philosophie. Il aurait fallu s'en inspirer avant mais il n'est jamais trop tard ! On juge les Hommes, non à leurs intentions ou à leurs paroles, mais à leurs actes.

Au début des années 90, notre industrie représentait 23 points de PIB ; en 2020, nous en sommes à 11. Depuis 2007, nous avons perdu 1 million d'emplois industriels.

La vente à la découpe de notre patrimoine industriel stratégique se poursuit inexorablement. Il serait fastidieux et triste de faire l'inventaire des entreprises françaises à forte valeur ajoutée passées sous pavillon étranger. La dernière étant Latécoère en début d'année.

Localement, les difficultés rencontrées par le site dellois de l'entreprise Von Roll sont symptomatiques de ce que nous vivons depuis des décennies dans le cadre de la désindustrialisation de la France. Un processus et un déclin qu'il est urgent de stopper et d'inverser.

A l'échelle de la CCST, cela fait de nombreuses années que nous travaillons à maintenir et à développer le tissu industriel, et plus largement l'économie locale.

Ce n'est donc pas un hasard si l'une des premières décisions prises par la nouvelle assemblée intercommunale a été la validation d'un plan de relance économique pour le Sud Territoire. Celui-ci comprend notamment la participation de l'intercommunalité aux dispositifs mis en place par la Région (aide à l'investissement, avances remboursables...), la suspension et le report des loyers durant les mois de confinement pour les locataires de la CCST, mais aussi des mesures d'application locale, volontaristes, telles que l'extension du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises... Un vaste programme, évolutif et adaptable, qui mobilisera un budget conséquent : à situation exceptionnelle, réaction exceptionnelle !

J'en finis par vous rappeler que notre Sud Territoire regorge de trésors naturels, patrimoniaux, de sentiers de randonnées, de bonnes tables... que je vous invite, avec les beaux jours, à découvrir ou redécouvrir. Un bel été à toutes et à tous !

Christian RAYOT



Écho du Sud
Communauté de communes du Sud Territoire
8, Place Raymond Forni - BP 106 - 90101 DELLE CEDEX
Tél : 03 84 56 26 07
Site internet : www.cc-sud-territoire.fr
Mail : ccst90@cc-sud-territoire.fr
Directeur de la publication : Christian RAYOT
Conception graphique - Mise en page : Sofiane AIT-TALEB
Rédaction : Neige PRUDENT / Christine DE LATTIN
Impression : Imprimerie Estimprim
Tirage : 12 000 exemplaires
Crédits photos : CCST / Freepik / Vecteezy
N° ISSN : 1778-0187





Festival Musiques Plein Sud 2020

La CCST a renouvelé en 2020 le partenariat de communication avec les associations organisatrices du festival « Musiques Plein Sud », lesquelles seront une nouvelle fois assistées par Couleur Sport Productions, dont le savoir-faire n'est plus à démontrer.

Avec la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, la 9^{ème} édition de ce festival devenu un incontournable du Sud Territoire a dû être repoussée à la rentrée.

Musiques Plein Sud 2020 s'installera ainsi les **4, 5 et 6 septembre** prochains à Suarce, Courtelevant et Fêche-L'Église pour 3 spectacles de haute tenue et gratuits.

Tout en garantissant que l'ensemble des règles sanitaires en vigueur seront respectées, les organisateurs invitent les habitants du Sud Territoire à venir partager ce moment convivial et musical !



Vendredi 4 Septembre 20H30 à SUARCE
Docteur Johann Mister Renaud (Variété française)

Samedi 5 Septembre 20H30 à COURTELEVANT
Top à la chanson française (Revue parisienne)

Dimanche 6 Septembre 19H00 à FÊCHE-L'ÉGLISE
Gwennyn (Musique celtique)

Inscriptions 2020-2021 à l'École de musique intercommunale



C'est reparti ! Et en musique s'il vous plaît ! Les inscriptions pour la saison 2020-2021 de l'École de musique intercommunale du Sud Territoire ont repris le 15 juin pour un début des cours annoncé le 14 septembre.

Cette année encore, l'École met tout son savoir-faire pédagogique au service des habitants du Sud Territoire en proposant un panel de cours : de l'éveil (dès la grande section maternelle), aux cours de formation musicale, d'instruments et de pratiques collectives (chorale et orchestre junior) qui constituent un véritable cursus musical (cycles 1 et 2 complets) jusqu'aux récents ateliers de Musiques Actuelles et MAO (Musique Assistée par Ordinateur), ouverts à tous et accessibles hors cursus.

Pour s'inscrire ou se réinscrire, il suffit de prendre contact avec le secrétariat de l'École :

INSCRIPTIONS

Pôle technique de Grandvillars
Mme Brigitte KOCJAN
03 84 23 50 81
brigitte.kocjan@cc-sud-territoire.com

ou à Beaucourt
M. Saïd DJIOUA
06 70 92 03 03
said.djioua@cc-sud-territoire.com

INFORMATIONS

Les inscriptions se poursuivront pendant l'été et durant le mois de septembre, à l'occasion notamment des portes ouvertes de l'École qui auront lieu :

Samedi 5 septembre 2020

Des permanences seront également prévues à la rentrée dont les dates seront communiquées ultérieurement.

A noter que les tarifs n'évolueront pas en 2020-2021.

La Communauté de communes facilite l'installation des professions médicales dans le Sud Territoire



Consciente des enjeux en matière de services à la population, d'attractivité et d'aménagement du territoire, la Communauté de communes a décidé de mettre en place une aide complémentaire à l'existant de 10 000 € pour soutenir les futures installations de médecins sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Cette aide, versée à la date de démarrage de l'activité, sous réserve d'une installation pour une durée minimum de cinq années et d'une contractualisation avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) Bourgogne Franche-Comté, permettra aux nouveaux médecins de faire face à une partie de leurs frais d'installation et aux délais nécessaires à la constitution de leur patientèle.

Pour promouvoir le dispositif intercommunal, en particulier auprès des étudiants en médecine, un visuel dédié empruntant à l'univers du western ses fameuses pancartes « wanted » a été créé et diffusé sur différents supports de communication.

En complément, la CCST a récemment mis en place un dispositif d'aide à l'installation des masseurs kinésithérapeutes (de 3 000 € à 8 000 €) sous conditions.

Dossier : « Une nouvelle assemblée intercommunale au service du Sud Territoire »

Les conseils municipaux des 27 communes membres de la Communauté de communes ayant tous été élus dès le premier tour des élections, c'est donc une installation définitive, valable pour toute la durée du mandat (6 ans), qui a eu lieu le 6 juin dernier.

L'assemblée intercommunale, qui comprend 50 élu(e)s dont la composition a été renouvelée pour près de moitié par rapport à la précédente mandature, poursuivra - avec l'appui des services - les missions dévolues à l'intercommunalité et mettra tout en oeuvre pour le développement du Sud Territoire.

Historique de la coopération intercommunale dans le Sud Territoire

Initiée à la fin du 19^{ème} siècle au travers des syndicats intercommunaux, l'intercommunalité - qui correspond à la coopération entre plusieurs communes regroupées au sein d'un même établissement public - s'est accélérée depuis le début des années 1990 avec la loi du 06 février 1992 qui a notamment créé les communautés de communes et la loi du 12 juillet 1999, dite « loi Chevènement » qui en a précisé le cadre.

Aujourd'hui, à l'échelon national, toutes les communes font partie d'une intercommunalité.

Dans le Sud Territoire, la construction de la Communauté de communes s'est réalisée en 3 temps :

- à sa création, fin 1999 - début 2000, la CCST comptait 9 communes : Delle, Beaucourt, Grandvillars, Fêche-l'Église, Lebetain, Saint-Dizier-L'Évêque, Montbouton, Croix et Villars-le-Sec.
- En 2002, 9 nouvelles communes ont rejoint la CCST : Faverois, Florimont, Courcelles, Réchésy, Courtelevant, Lepuix-Neuf, Chavanatte, Chavannes-les-Grands et Suarce.
- En 2013 : 9 autres communes ont adhéré à la CCST dont 7 communes issues de l'ex-Communauté de communes du Bassin de la Bourbeuse (Bretagne, Brebotte, Froidefontaine, Recouvrance, Grosne, Vellescot et Boron) et 2 communes dites isolées (Thiancourt et Joncherey).

La CCST est l'un des 3 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du Territoire de Belfort.

Comment fonctionne la Communauté de communes ?

La Communauté de communes du Sud Territoire est administrée par un Conseil communautaire, équivalent, à l'échelle de l'intercommunalité, du Conseil municipal. Les délégués communautaires sont des conseillers municipaux, élus en même temps qu'eux, au suffrage universel direct et chaque commune a un nombre de sièges proportionnel à sa population.

Le président est élu au sein de l'assemblée selon les mêmes règles que pour l'élection d'un maire. Le nombre de vice-présidents est fixé par le conseil, dans la limite de 30 % de son effectif total. Le mode d'élection est le même que celui du président. Le 6 juin, M. Christian RAYOT a ainsi été réélu Président en même temps que 13 Vice-Président(e)s.

Le Conseil Communautaire se réunit en moyenne tous les mois pour délibérer sur les affaires de la CCST, dans la limite des compétences qui lui ont été transférées. Le Conseil Communautaire se substitue aux conseils municipaux des communes membres de l'intercommunalité lorsque les compétences de l'échelon communal ont été transférées à la structure intercommunale.

Avant chaque Conseil Communautaire, le Bureau se réunit pour préparer les thèmes abordés au cours du prochain conseil et pour, si nécessaire, apporter des modifications aux futurs rapports qui seront débattus en séance.

A noter qu'en parallèle, plusieurs commissions obligatoires sont mises en place, en particulier la Commission d'Appel d'Offres (CAO), chargée d'attribuer les marchés.

En complément, plusieurs commissions thématiques, composées d'élus du Conseil Communautaire, sont chargées de préparer et de suivre les opérations menées par la CCST. Leur nombre, leur nature et leur composition sont définis en conseil communautaire en fonction des besoins et des projets en cours.

LE PRÉSIDENT



LE BUREAU

Il regroupe les Maires et les vice-résidents délégués aux compétences. Il prépare les décisions de l'intercommunalité.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il est composé de 50 délégués issus des conseils municipaux. Les communes de moins de 1 000 habitants disposent chacune d'un représentant titulaire et d'un membre suppléant. Les communes de plus de 1 000 habitants (Joncherey, Grandvillars, Beaucourt et Delle) disposent chacune de 2 à 10 représentants titulaires et n'ont pas de délégué suppléant.



27 COMMUNES MEMBRES

Chaque commune compte au moins un délégué. Une commune ne peut pas, à elle seule, compter plus de la moitié des sièges du Conseil communautaire.



TROMBINOSCOPE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Christian RAYOT

Président
Maire de Grandvillars



Sandrine LARCHER

1^{ère} Vice-Présidente en charge
du tourisme, du commerce
de proximité, de l'artisanat
et de la santé
Maire de Delle



Thomas BIETRY

2^{ème} Vice-Président en charge
du centre aquatique
intercommunal
Maire de Beaucourt



Daniel FRERY

3^{ème} Vice-Président en charge
des finances, de la CAO et
de la mutualisation
Conseiller municipal
de Courtelevant



Thierry MARCJAN

4^{ème} Vice-Président en charge
de l'eau potable
Maire de Fêche-l'Église



Monique DINET

5^{ème} Vice-Présidente en charge
de la police municipale
intercommunale et de la
fourrière automobile
Maire de Chavanatte



Jacques ALEXANDRE

6^{ème} Vice-Président en charge
des travaux, de l'habitat, de
l'urbanisme et de la voirie
Maire de Joncherey



Jean-Jacques DUPREZ

7^{ème} Vice-Président en charge
de la GEMAPI, des politiques
environnementales et des
aires d'accueil des gens du
voyage
Maire de Lebetain



Jean-Louis HOTTLET

8^{ème} Vice-Président en charge
de la mobilité, des transports
et de la représentation dans
les organismes extérieurs
Maire de Grosne



Dominique TRELA

9^{ème} Vice-Président en charge
de l'École de musique
intercommunale, de
l'insertion sociale et
professionnelle et du CISPD
Maire de Boron



Bernard CERF

10^{ème} Vice-Président en charge
des ordures ménagères
Maire de Faverois



Claude MONNIER

11^{ème} Vice-Président en
charge de la ruralité et du
monde agricole
Maire de Croix



Robert NATALE

12^{ème} Vice-Président en charge
du personnel
Adjoint au maire de Delle



Gilles COURGEY

13^{ème} Vice-Président en charge
de l'assainissement collectif
et individuel
Adjoint au maire
de Beaucourt



Chantal BEQUILLARD

Conseillère communautaire
Beaucourt



Catherine CLAYEUX

Conseillère communautaire
Beaucourt



Hamid HAMLIL

Conseiller communautaire
Beaucourt



Anaïs MONNIER

Conseillère communautaire
Beaucourt



Cédric PERRIN

Conseiller communautaire
Beaucourt



Virginie REY

Conseillère communautaire
Beaucourt



Jérôme TOURNU

Conseiller communautaire
Beaucourt



Pierre VALLAT

Conseiller communautaire
Brebotte



Vincent FREARD

Conseiller communautaire
Bretagne



Gérard FESSELET

Conseiller communautaire
Chavannes-les-Grands



Annick PRENAT

Conseillère communautaire
Courcelles



Lounès ABDOUN SONTOT

Conseiller communautaire
Delle



Daniel BOUR

Conseiller communautaire
Delle



Imann EL MOUSSAFER

Conseillère communautaire
Delle



Fatima KHELIFI

Conseillère communautaire
Delle



Emmanuelle PALMA GERARD

Conseillère communautaire
Delle



Frédéric ROUSSE

Conseiller communautaire
Delle



Lionel ROY

Conseiller communautaire
Delle



Françoise THOMAS

Conseillère communautaire
Delle



Sophie PHILIPPE

Conseillère communautaire
Florimont



Bernard VIATTE

Conseiller communautaire
Froidefontaine



Anissa BRIKH

Conseillère communautaire
Grandvillars



Catherine CREPIN

Conseillère communautaire
Grandvillars



Christian GAILLARD

Conseiller communautaire
Grandvillars



Sophie GUYON

Conseillère communautaire
Grandvillars



Jean LOCATELLI

Conseiller communautaire
Grandvillars



Martine BENJAMAA

Conseillère communautaire
Jonchery



Fabrice PETITJEAN

Conseiller communautaire
Lepuix-Neuf



Gilles PERRIN

Conseiller communautaire
Montbouton



Anne-Catherine STEINER BOBILLIER

Conseillère communautaire
Réchésy



Jean RACINE

Conseiller communautaire
Recouvrance



Nicolas PETERLINI

Conseiller communautaire
Saint-Dizier-l'Évêque



Patrice DUMORTIER

Conseiller communautaire
Suarce



Roland DAMOTTE

Conseiller communautaire
Thiancourt



Florence PFHURTER

Conseillère communautaire
Vellescot



Jean-Michel TALON

Conseiller communautaire
Villars-le-Sec

A quoi sert la CCST ?

Comme toute intercommunalité, l'action de la CCST s'articule autour des principes fondateurs de coopération et de solidarité aboutissant à une complémentarité de l'action avec les autres niveaux de collectivité et notamment les communes.

Pour les communes fédérées aux sein de l'intercommunalité, il s'agit de :

- partager des compétences,
- mettre en commun des moyens,
- gagner en efficacité et en cohérence.

Intercommunalité de gestion dans le cadre de nombreux services publics (ramassage des ordures ménagères, eau potable, assainissement, urbanisme...), la CCST est également une intercommunalité de projet mettant en œuvre une stratégie de développement et d'aménagement territoriale commune.

Zoom sur le budget de la CCST

La CCST dispose de plusieurs budgets, représentant, pour l'année 2020 (budgets primitifs), un total de plus de 44,6 Millions d'€ dont 21 Millions d'€ d'investissement.

LES COMPÉTENCES DE LA CCST AU 1^{er} JUILLET 2020

27 COMMUNES

23 500 HABITANTS

172 KM²

COMPÉTENCE OBLIGATOIRE

COMPÉTENCE OPTIONNELLE OU FACULTATIVE

SERVICE MUTUALISÉ

TOURISME
La CCST entretient 20 sentiers de randonnées, soutient les initiatives locales (Cabanes de Joncherey, Gîtes du moulin de Courtelevant...) et développe des actions : Pôle touristique rural à Brebotte...

EAU ET ASSAINISSEMENT
La CCST distribue l'eau potable, gère l'assainissement collectif : elle collecte, transporte et traite les eaux usées; elle gère également un service public d'assainissement non collectif : elle contrôle notamment les installations individuelles

COMMERCE DE PROXIMITÉ
La CCST met en place des actions de soutien aux commerces de proximité : OCMACS, Marchés du terroir...

ORDURES MÉNAGÈRES
La CCST collecte les déchets ménagers et assimilés, favorise le tri sélectif : redevance incitative, bacs jaunes et sensibilisation et gère 2 déchetteries

AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
La CCST gère 3 aires situées à Beaucourt, Delle et Grandvillars

VOIRIE
La CCST entretient les voiries communales reliant, hors agglomération, deux communes membres, les voiries communautaires et les voiries des zones d'activités

POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE
La CCST anime le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), assure les missions de prévention, de surveillance du bon ordre, de tranquillité, de sécurité et de salubrité publiques

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
La CCST conforte les entreprises existantes, favorise l'implantation de nouvelles entreprises : zones d'activités, bâtiments relais et a mis en place des outils, notamment la SEM Sud Développement, sur lesquels elle s'appuie pour agir

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE
La CCST mène des démarches de développement territorial visant à imaginer et à construire le Sud Territoire de demain : revitalisation des bourgs-centres, Territoire à énergie positive...

SPORT ET CULTURE
La CCST gère l'Ecole de musique intercommunale du Sud Territoire qui comprend 2 sites d'enseignement à Delle et à Beaucourt, assure la gestion et l'entretien du Centre aquatique intercommunal à Delle

HABITAT
La CCST propose des garanties aux bailleurs sociaux, favorise la réhabilitation du parc de logements pour une amélioration de l'offre via une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

ENVIRONNEMENT
La CCST exerce la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

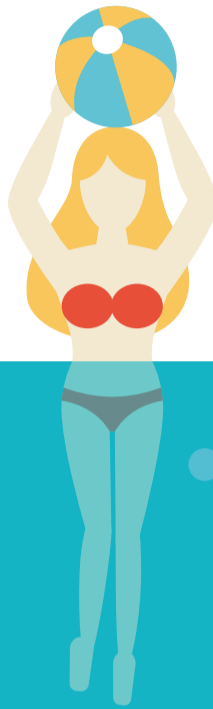
URBANISME
La CCST instruit les autorisations du droit des sols : permis de construire, d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme...

FOURRIÈRE AUTOMOBILE
La CCST met en fourrière les véhicules encombrant le domaine public

Le Centre aquatique rouvre ses portes sous pavillon intercommunal



Fermé plusieurs semaines pour cause d'épidémie de COVID-19, le Centre aquatique à Delle, devenu intercommunal depuis le 1^{er} juillet, a rouvert son bassin sportif intérieur le 04 juillet dernier. Les espaces extérieurs, le bassin ludique et le toboggan sont quant à eux ouverts depuis le 11 juillet. La pataugeoire restera fermée sur la période estivale. De nouveaux protocoles ont été mis en place afin d'assurer la sécurité de tous.



FONCTIONNEMENT ÉTÉ 2020

Horaires :

- Lundi : de 14h00 à 18h30 - Mardi au dimanche : de 10h00 à 13h30 et de 14h30 à 18h30
- L'évacuation des bassins se fait 30 min avant la fermeture

Respect des normes sanitaires :

- Afin de respecter les normes en vigueur :
 - le nombre de personnes est limité dans l'enceinte de la piscine : 120 personnes maximum (40 pour le bassin sportif, 20 pour le bassin ludique et 60 pour les espaces extérieurs). Les personnes sont décomptées par ordre d'arrivée. Il n'est pas possible de réserver sa place au préalable. Il est fortement recommandé d'appeler en amont pour s'assurer qu'il reste de la place.
 - compte tenu des contraintes sanitaires, la pataugeoire restera fermée jusqu'à nouvel ordre.
 - Le créneau horaire de 13h30 à 14h30 est réservé à l'entretien et à la désinfection des locaux : seul le personnel reste sur place durant ce créneau.
 - pour les usagers, le port du masque est obligatoire dans le hall d'accueil, jusqu'à l'arrivée dans les vestiaires.
 - la distanciation sociale doit être respectée.

L'ensemble du protocole sanitaire est affiché à l'entrée du Centre aquatique.

Animations :

En fonction des normes sanitaires, des animations pourront être programmées. Dans ce cas, l'information sera transmise aux habitant(e)s via notamment la presse et les réseaux sociaux.

ACTIVITÉS

(à partir de septembre)

Durant l'année, le Centre aquatique propose un panel d'activités :

- Aquagym pour allier forme et plaisir et se muscler en douceur,
- Bébé plouf pour le développement des équilibres et l'éveil des sens de bébé (3 mois - 4 ans),
- Ecole de natation de 5 à 10 ans,
- Stages pendant les vacances,
- Animations par les Maîtres Nageurs Sauveteurs : leçons individuelles et collectives.

ÉQUIPE

L'équipe du Centre aquatique intercommunal compte une douzaine d'agents répartis dans différentes fonctions : Maîtres Nageurs Sauveteurs, accueil et technique (machinistes et agents d'entretien). Une équipe chapeautée par Pierre-Alain TALON, Responsable du centre aquatique et Maître Nageur Sauveteur (MNS).



INFRASTRUCTURE

Le Centre aquatique intercommunal est composé d'un espace intérieur ouvert à l'année et d'un espace extérieur ouvert durant l'été.

En intérieur, se trouvent 2 bassins : l'un de 25 m x 10 m est réservé aux sportifs. L'autre est dédié au jeu et à la détente avec notamment un jet et un banc massant. Un toboggan de 48 m de descente et une pataugeoire pour les petits de moins de 6 ans complètent l'équipement intérieur. En été, la structure s'ouvre sur un bassin sportif, des espaces verts et des jeux pour les enfants.

L'accès aux vestiaires est informatisé : une carte magnétique permet d'entrer dans les vestiaires et d'utiliser les casiers.



TARIFS

Le passage à une gestion intercommunale a entraîné une modification des tarifs allant dans le sens de la simplification, de l'harmonisation et de l'ouverture.

Ainsi :

- les tarifs unitaires des entrées sont basés sur les tarifs antérieurs, sans augmentation,
- la gratuité pour les enfants de moins de 6 ans a été validée (hors groupes),
- un tarif « famille » a été instauré qui permet à une famille de 2 adultes et 2 enfants de ne payer que l'équivalent de 2 adultes et 1 enfant,
- le partenariat avec la Carte Avantage Jeunes est poursuivi,
- les tarifs d'abonnement multi-entrées, animations diverses et mise à disposition/ location de bassins sont redéfinis.

Le billet adulte (à partir de 16 ans) à l'unité s'élève ainsi à 3,90 € (3,10 € tarif réduit). Pour les enfants de 6 à 16 ans, l'entrée s'élève à 2,90 €. Des abonnements 10 entrées, 20 ou 30 entrées sont possibles.

Le détail des tarifs est disponible sur le site internet de la CCST : www.cc-sud-territoire.fr, rubrique centre aquatique



A NOTER

- L'accès de la piscine est interdit aux enfants de moins de 8 ans non accompagnés d'une personne majeure (plus de 18 ans).
- L'accès aux bassins de la piscine nécessite un maillot de bain, tout autre type de vêtement étant interdit.
- Les horaires et le fonctionnement du Centre aquatique pour la période scolaire seront communiqués ultérieurement.

Le Sud Territoire, **solidaire et engagé**



Si la crise liée à l'épidémie de COVID-19 a durement frappé le Sud Territoire et que ses effets se feront sans doute ressentir longtemps, elle a aussi été un révélateur de la créativité, de la solidarité et de l'engagement des acteurs locaux.

De nombreux(ses) professionnel(le)s ont été en « première ligne » durant la crise sanitaire, en particulier durant la période de confinement. Leur travail mérite ici d'être salué. Remerciements tout d'abord au personnel médical, pris au sens large, qui a travaillé d'arrache-pied pour sauver des vies et endiguer l'épidémie. Et qui continue à œuvrer. Hommage aussi aux hommes et aux femmes : pompier, policier, caissier, couturier, routier, éboueur, livreur, facteur, agriculteur... avec une pensée particulière pour les agents de la Communauté de communes qui ont poursuivi leur action : les agents de la Police Municipale Intercommunale, des Ordures Ménagères qui ont assuré un service quasi identique à la normale, de l'Eau et de l'Assainissement et plus largement toutes les équipes mobilisées. Sans oublier les personnels intercommunaux qui ont travaillé à distance et qui ont permis de près ou de loin de poursuivre la mission de service public assurée par la CCST, Merci à toutes et à tous !

Confinement : des initiatives locales salutaires

Parmi les initiatives marquantes ayant permis de soulager une partie de la population durant la période de confinement en faisant notamment jouer la solidarité, citons tout d'abord l'aide indispensable apportée par les communes du Sud Territoire, leurs élus et leurs agents qui se sont investis partout où les besoins se sont fait sentir. C'est ainsi qu'ont pu notamment être organisés la livraison de courses à domicile, une veille renforcée des plus fragiles, ...

Un peu partout, des couturiers et des couturières se sont également mis à l'œuvre pour confectionner, souvent bénévolement, les masques qui ont cruellement fait défaut au plus fort de la crise.

Soulignons dans ce cadre l'initiative terrifortaine qui a permis, en un temps record, de mettre en place localement, à Belfort, une usine de fabrication de masques en tissu. A souligner aussi le travail d'Insertevet, structure d'insertion installée notamment dans le Sud Territoire, qui a rouvert en plein confinement son atelier de confection pour fabriquer des blouses médicales à destination de l'Hôpital Nord Franche-Comté.

Citons également la démarche des « Chefs solidaires » qui ont livré durant le confinement des repas aux services en activité (agents hospitaliers, pompiers, policiers...). Grâce à cette initiative de plusieurs chefs locaux, dont 2 restaurateurs du Sud Territoire (l'Hostellerie des Remparts à Delle et le Tie Break à Grandvillars), avec le concours du Lycée professionnel de Delle qui a notamment prêté ses installations et soutenus par de généreux donateurs, ce sont ainsi plus de 2 500 plateaux repas qui ont été distribués.

Enfin, à l'initiative d'une habitante du Sud Territoire, a été créée une page facebook « Prête ton assiette 90 », qui a permis de mettre en relation le personnel médical, en manque de temps pour préparer ses repas, et des cuisiniers-ères d'un jour volontaires pour leur préparer à manger.

Une liste forcément non exhaustive tant la générosité s'est exprimée à tous les niveaux mais qui montre que le Sud Territoire sait faire preuve de solidarité et de créativité, en particulier dans les périodes difficiles.

La CCST, aux côtés des habitants

La Communauté de communes a également participé, à son niveau, à l'effort collectif durant le confinement notamment en procédant à des commandes groupées de masques au profit de ses communes, en mettant en ligne une cartographie dynamique des commerces et services ouverts, en relayant auprès de son réseau et notamment des entreprises les informations relatives aux aides mobilisables...

Au moment du déconfinement, elle a aussi, avec les deux autres intercommunalités du Territoire de Belfort, lancé une vaste campagne de communication en faveur du consommateur local. Le lion, symbole local de résistance, a ainsi été mis à profit dans un visuel invitant chaque habitant(e) à être solidaire en consommant local.

Pour faire face aux effets de cette crise sans précédent, les élus de la Communauté de communes du Sud Territoire ont également validé un plan de relance de l'économie locale qui se déploiera à partir de l'été.





PREMIER AXE :

La participation de la CCST aux dispositifs régionaux

En matière d'aides aux entreprises, la collectivité compétente est, de façon générale, la Région, en particulier pour tout ce qui concerne les aides aux entreprises en difficulté. La CCST est quant à elle compétente uniquement en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises.

Dès le mois de mars, la CCST a donné à la Région son accord de principe pour participer au plan de relance régional. Ce plan se compose aujourd'hui de deux axes.

Le premier de ces axes a pour objectif d'apporter une aide exceptionnelle aux investissements des entreprises, à travers un dispositif d'aides directes, dont la gestion sera opérée localement par la CCST. Ce fonds sera dimensionné à hauteur de 6 € par habitant dont 5 apportés par la Région et 1 par la CCST.

Le second dispositif a pour vocation de soutenir la trésorerie des entreprises, à travers des avances de fonds sans intérêts. Ce fonds global sera alimenté pour moitié par la Banque des Territoires, pour le quart par la Région, et pour le quart par les intercommunalités. Il est demandé à la Communauté de communes, à ce titre, d'apporter 1 € par habitant, les crédits apportés par les intercommunalités étant mutualisés à l'échelle régionale.

A ce stade, l'engagement net de la Communauté de communes serait donc de 47 824 €.



DEUXIÈME AXE :

La CCST a décidé d'agir directement, via les compétences qui sont les siennes

- La CCST a suspendu l'encaissement des loyers des propriétés communautaires sur les mois de mars à juin 2020 afin de soulager la trésorerie des entreprises concernées.
- La SEM Sud Développement, dont la Communauté de communes est actionnaire majoritaire, a également été mise à contribution : les loyers, contractuellement dus mensuellement à terme à échoir, peuvent désormais être payés à trimestre échu, apportant ainsi aux locataires un trimestre de loyers en trésorerie.
- Enfin, en complément des différents dispositifs nationaux et régionaux, la CCST a décidé de mobiliser son dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises afin de permettre le traitement des cas particuliers ayant fait l'objet d'une fermeture administrative. Ce dispositif temporaire d'aide aux entreprises de moins de dix salariés permettra aux entreprises éligibles de bénéficier d'une aide forfaitaire de 1 000 €.



PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE DU SUD TERRITOIRE

1

TROISIÈME AXE

La CCST a validé diverses mesures de soutien à l'économie locale

- Aide aux communes :
 - Aide complémentaire et équivalente aux aides de l'Etat pour l'achat de véhicules hybrides (dans la limite de 10 à l'échelle de la CCST).
 - Non refacturation des achats groupés de masques et de blouses aux communes pour 115 000 €.
- Aide aux commerçants : mise à disposition de kits de protection, via les associations de commerçants avec une prise en charge financière de 50 % par la CCST.
- Investissements réalisés par la CCST : lancement de nouveaux projets permettant de relancer l'activité économique des entreprises du BTP.

3



RUGISSONS ENSEMBLE



CONSOMMONS LOCAL

VOUS AVEZ TOUJOURS PU COMPTER SUR EUX
MAINTENANT ILS COMPTENT SUR VOUS

ARTISANS | COMMERÇANTS | ENTREPRISES | SERVICES